

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 27 octobre 2015.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-septième jour du mois d'octobre de l'an deux mille quinze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix, Nicole Boilard,
	les conseillers	Claude Gagnon, Rosaire Simoneau, Steve Rouleau, Eddy Faucher,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-10-634

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté, en y ajoutant les items suivants :

9. *Ratification de l'embauche d'une adjointe à la technicienne en bibliothéconomie*
10. *Étude de caractérisation des matériaux pour deux (2) bâtiments à démolir*

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2015-10-635

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DU PONT SUSPENDU MULTIFONCTIONNEL SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE AINSI QUE LES APPROCHES

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres public et par voie électronique, procédé à l'ouverture de soumissions, en date du 15 octobre 2015, pour les travaux d'éclairage du pont suspendu multifonctionnel sur la rivière Chaudière ainsi que les approches, et ce, selon deux (2) options, soit l'éclairage complet (option 1) ou partiel (option 2);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	OPTION 1 MONTANT SOUMIS (taxes en sus)	OPTION 2 MONTANT SOUMIS (taxes en sus)
Électricité André Langevin inc.	193 363,01 \$	82 730,51 \$
EGL Construction inc.	208 005,00 \$	100 323,75 \$
Turcotte (1989) inc.	232 991,50 \$	108 284,75 \$

ATTENDU QU'après analyse, la Ville choisit l'option 1, soit un éclairage complet du pont suspendu multifonctionnel, incluant l'éclairage du pont au LED en couleur, les lampadaires aux approches et les feux de circulation;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à *Électricité André Langevin inc.*, soit le plus bas soumissionnaire conforme pour l'option 1, le contrat pour les travaux d'éclairage du pont suspendu multifonctionnel sur la rivière Chaudière ainsi que les approches, et ce, pour un montant de 193 363,01 \$, taxes en sus.

QUE le montant net de ces travaux, soit 203 011,82 \$, soit financé comme suit :

- Un montant de 114 000,00 \$, taxes nettes incluses, à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement;
- Un montant de 89 011,82 \$, taxes nettes incluses, à même le surplus non affecté de la municipalité.

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, le contrat pour les travaux d'éclairage du pont suspendu multifonctionnel sur la rivière Chaudière ainsi que les approches.

Certificat de crédits du trésorier numéro 255.

Adopté à l'unanimité.

2015-10-636

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA RIVIÈRE BÉLAIR DANS LE RANG SAINT-GABRIEL SUD / MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN CROQUIS D'AMÉNAGEMENT DE LA SOLUTION RETENUE ET D'UNE ÉTUDE AVANTAGES – INCONVÉNIENTS POUR PRÉSENTATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

ATTENDU QUE la Ville doit, dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la rivière Bélaire dans le rang Saint-Gabriel Sud, procéder à l'élaboration d'un croquis d'aménagement de la solution retenue, soit le démantèlement des barrages X0003768 et X0003790 et d'une étude avantages-inconvénients pour présentation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la firme *Tetra Tech QI inc.* a soumis une offre de services à la Ville pour réaliser ce mandat;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la rivière Bélaire dans le rang Saint-Gabriel Sud, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat à *Tetra Tech QI inc.* pour les services professionnels pour l'élaboration d'un croquis d'aménagement de la solution retenue, soit le démantèlement des barrages X0003768 et X0003790 et d'une étude avantages-inconvénients pour présentation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), et ce, au montant total de 5 500,00\$, taxes en sus, conformément à leur offre de services du 16 octobre 2015.

QUE les honoraires professionnels de 5 500,00 \$, taxes en sus, soient financés à même les activités financières de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 256.
Modification budgétaire numéro 5070.*

Adopté à l'unanimité.

2015-10-637

DÉSIGNATION DES PROCUREURS POUR LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Sainte-Marie est maintenant desservi par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'une entente a été conclue avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales et le ministère de la Justice pour le traitement de certains constats d'infraction;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET résolu unanimement :

QUE ce conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Isabelle Bourgeois, avocate, et Me Michaël Laplante, avocat, afin d'assurer la poursuite des constats visés par ladite entente devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie.

Adopté à l'unanimité.

2015-10-638

PROJET D’AFFICHAGE POUR L’IMMEUBLE SIS AU 885 ROUTE SAINT-MARTIN ET SITUÉ À L’INTÉRIEUR DU PIIA DANS UNE PARTIE DE LA ROUTE CAMERON, DE LA 1^{re} RUE DU PARC-INDUSTRIEL, DE LA 2^e RUE DU PARC-INDUSTRIEL ET SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD VACHON NORD, DE LA ROUTE CAMERON JUSQU’À L’INTERSECTION DE L’AVENUE DE LA SEIGNEURIE (MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2015-07-426)

ATTENDU QUE conformément au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans une partie de la route Cameron, de la 1^{re} rue du Parc-Industriel, de la 2^e rue du Parc-Industriel et sur une partie du boulevard Vachon Nord, de la route Cameron jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Seigneurie, la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2015-07-426 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2015, autorisé l'installation des enseignes suivantes pour l'immeuble sis au 885 route Saint-Martin, soit :

- *Installation d'une enseigne en aluminium sur la façade du bâtiment donnant sur le boulevard Vachon Nord identifiée «A&W», d'une superficie de 5,87 mètres carrés, sur fond de couleur blanc avec lettrage de couleurs «orange», «rouge» et «brun»;*
- *Installation d'une enseigne en aluminium sur la façade du bâtiment donnant sur la route Saint-Martin identifiée «A&W», d'une superficie de 4,12 mètres carrés, sur fond de couleur blanc avec lettrage de couleurs «orange», «rouge» et «brun»;*
- *Installation d'une enseigne (tableau des menus) dont la couleur sera «orange».*

ATTENDU QUE *Gestion TRI inc., pour son locataire Restaurant A & W, a demandé d'inverser les enseignes sur les façades du bâtiment de façon à ce que la plus grande enseigne se retrouve sur la façade du bâtiment donnant sur la route Saint-Martin plutôt que sur la façade donnant sur le boulevard Vachon;*

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'inversion des enseignes autorisées pour l'immeuble sis au 885 route Saint-Martin en modifiant la résolution numéro 2015-07-486 adoptée le 6 juillet 2015 afin qu'elle se lise dorénavant comme suit :

- *Installation d'une enseigne en aluminium sur la façade du bâtiment donnant sur le boulevard Vachon Nord identifiée «A&W», d'une superficie de 4,12 mètres carrés, sur fond de couleur blanc avec lettrage de couleurs «orange», «rouge» et «brun»;*
- *Installation d'une enseigne en aluminium sur la façade du bâtiment donnant sur la route Saint-Martin identifiée «A&W», d'une superficie de 5,87 mètres carrés, sur fond de couleur blanc avec lettrage de couleurs «orange», «rouge» et «brun»;*
- *Installation d'une enseigne (tableau des menus) dont la couleur sera «orange».*

Adopté à l'unanimité.

2015-10-639

RATIFICATION DE L'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA TECHNICIENNE EN BIBLIOTHÉCONOMIE

CONSIDÉRANT l'absence prolongée du bibliothécaire et l'achalandage grandissant de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marie travaille constamment à accroître la qualité du service aux abonnés;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande d'accorder un soutien à la technicienne en bibliothéconomie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *madame Joceline Gagné* à titre d'adjointe à la technicienne en bibliothéconomie depuis le 26 octobre 2015 afin d'accomplir certaines tâches de la technicienne, et ce, selon un horaire déterminé par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire qui comportera habituellement 15,5 heures par semaine.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer le contrat de travail intervenu avec madame Gagné.

Certificat de crédits du trésorier numéro 257.

Adopté à l'unanimité.

2015-10-640

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX POUR DEUX (2) BÂTIMENTS À DÉMOLIR

ATTENDU QU'afin de préparer un document d'appel d'offres pour les travaux de démolition de deux (2) bâtiments situés à Sainte-Marie, soit ceux situés au 190-192 rue Notre-Dame Sud et 364 avenue Rose-Anna-Giroux, il y a lieu de procéder à une étude de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante;

ATTENDU QUE le *Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.* est disposé à effectuer ce mandat pour un montant estimé à 6 968,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde au *Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.* le mandat de réaliser une étude de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans deux (2) bâtiments à démolir, soit ceux situés au 190-192 rue Notre-Dame Sud et 364 avenue Rose-Anna-Giroux, pour un montant estimé de 6 968,00 \$, taxes en sus, et ce, conformément à son offre de services professionnels datée du 22 octobre 2015.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 258.
Modification budgétaire numéro 5071.*

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 H 10.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.